

Évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle (2000 - 2011)

Objet et champ de l'évaluation

La présente évaluation indépendante porte sur l'appui du FNUAP à la santé maternelle durant la période 2000-2011. L'évaluation analyse les éléments de la stratégie de santé de la reproduction du FNUAP qui sont pertinents pour la santé maternelle, tels que la planification familiale, l'assistance qualifiée à l'accouchement et les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) - les "trois piliers" permettant de réduire la mortalité maternelle. Cette évaluation a été menée simultanément avec l'évaluation à mi-parcours du Fonds thématique pour la santé maternelle (FTSM).

Objectifs de l'évaluation

L'objectif de cette évaluation est d'apporter un aperçu complet du domaine thématique de la santé maternelle et de la reproduction et, en particulier: a) apprécier la contribution du FNUAP à la réussite des objectifs énoncés dans les cadres stratégiques et de programmation sur l'amélioration de la santé maternelle; b) apprécier la coordination et la complémentarité des interventions avec d'autres bailleurs de fonds et partenaires; c) présenter des constats et fournir des recommandations stratégiques et concrètes en vue d'éclairer la prise de décision et l'appui futur du FNUAP dans le domaine de la santé maternelle.

Méthodologie

La présente évaluation détermine dans quelle mesure l'appui du FNUAP a été pertinent, efficace, efficient et durable dans sa contribution à l'amélioration de la santé maternelle, par le biais de douze questions d'évaluation portant sur les composantes clés des stratégies mondiales et régionales de santé sexuelle et de la reproduction.

L'évaluation a été réalisée en quatre phases: une phase initiale pendant laquelle les questions d'évaluation ont été formulées; une phase de recherche documentaire menée sur 22 pays; une phase de terrain pendant laquelle ont été réalisées des études de cas par pays dans un échantillon de 10 pays (le Burkina Faso, le Cambodge, l'Éthiopie, le Ghana, la République démocratique populaire du Laos, Madagascar, le Soudan, la Zambie, la République démocratique du Congo et le Kenya); une phase d'analyse et de rédaction du rapport.

Les constats de l'évaluation sont basés sur une combinaison de données qualitatives et quantitatives extraites de la revue documentaire, d'une enquête en ligne auprès de 55 bureaux de pays du FNUAP et des études de cas par pays. La triangulation des sources et méthodes de collecte de données a permis de garantir la validité des réponses aux questions d'évaluation.

Conclusions principales

La disponibilité et l'accessibilité de services de santé de la reproduction de qualité sont déterminées par des facteurs internes et externes au domaine de la santé reproductive. En effet, les politiques et les cadres stratégiques concernant la santé, mais aussi les transports, la sécurité sociale ou les relations entre hommes et femmes influencent la disponibilité et l'accès aux services de santé maternelle. Les ministères, les autorités locales, les chefs communautaires et religieux et les organisations de la société civile, au sein et en dehors du secteur de la santé, ont également une influence sur la disponibilité des services de santé maternelle. Les bureaux de pays du FNUAP éprouvent souvent des difficultés à naviguer dans ce contexte complexe et diversifié, à intégrer les priorités de santé maternelle dans toutes les politiques pertinentes et à renforcer l'engagement de tous les acteurs concernés.

Le soutien du FNUAP en ce qui concerne la santé maternelle n'est pas systématiquement basé sur des stratégies à long terme spécifiques aux pays. Les bureaux de pays ont tendance à gérer des interventions distinctes, de façon indépendante et sans rechercher nécessairement à créer des effets de synergie. En revanche, les bureaux de pays du FNUAP qui ont développé une vision stratégique pluriannuelle sont mieux à même de tirer profit des synergies qui existent entre les interventions et entre les sous-programmes du FNUAP dans les domaines de la santé de la reproduction, du genre et de la population et du développement, en combinant par exemple la collecte et la diffusion des données, avec un plaidoyer basé sur les faits sur une période de plusieurs années.

Le FNUAP n'a pas suffisamment tenu compte des implications stratégiques et opérationnelles d'un engagement visant à se concentrer sur les besoins en santé maternelle des "plus vulnérables". En l'absence d'orientation claire sur ce sujet de la part du siège du FNUAP, les bureaux de pays ont des difficultés à développer des analyses détaillées et spécifiques aux pays, des causes sociales, politiques, culturelles et économiques à l'origine

de la vulnérabilité en matière de santé maternelle. Par conséquent, les bureaux de pays n'abordent pas systématiquement les faiblesses des systèmes de santé et le manque d'équité sociale qui sont à l'origine de la mauvaise santé maternelle.

L'approche du FNUAP au niveau des pays n'exploite pas de manière optimale son avantage comparatif en tant qu'organisation axée sur la connaissance et les faits. L'appui direct à la prestation de services de santé maternelle au niveau sous-national absorbe une part significative du budget, relativement limité, dont dispose le FNUAP pour son appui à la santé maternelle et de la reproduction. Les bureaux de pays maintiennent une présence sous-nationale, même dans les pays où il y a des bailleurs de fonds avec des budgets comparativement plus élevés pour appuyer la prestation de services. En outre, les bureaux de pays n'utilisent pas systématiquement leur présence au niveau sous-national pour générer des données et des enseignements permettant d'informer les politiques de santé maternelle au niveau central. Ainsi, les opportunités de renforcement de la capacité du FNUAP à générer et diffuser les connaissances et l'expertise liées à la santé maternelle ne sont pas toujours saisies.

Les systèmes de suivi et d'évaluation du FNUAP dans les pays sont dans l'ensemble peu performants. Le suivi est essentiellement orienté sur les activités et/ou sur des changements de niveau sociétal. Les bureaux de pays ne recueillent pas de données relatives aux effets des interventions soutenues par le FNUAP sur les bénéficiaires directs. Cela signifie que les données de suivi ne permettent pas de mesurer la contribution de l'appui du FNUAP à l'amélioration de la santé maternelle dans les pays de programme.

Les bureaux de pays ne tirent pas systématiquement parti du potentiel des partenariats à long terme pour faire progresser la santé maternelle. Des relations stables et durables avec des associations parlementaires, des départements spécifiques des ministères de la santé (tels que les départements des ressources humaines) et les partenaires de développement aident le FNUAP à promouvoir la santé maternelle auprès des bailleurs de fonds et des gouvernements et à assurer la mise en œuvre de programmes de santé maternelle ayant des effets durables. Les partenariats permettent à l'appui du FNUAP de tenir compte du fait que les causes de mauvaise santé maternelle sont touchées au secteur de la santé dans son ensemble, ainsi qu'à d'autres secteurs tels que les transports, l'éducation et les infrastructures. Cependant, l'aptitude à établir ce type d'alliances tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du champ de la santé de la reproduction est variable en fonction des bureaux de pays. En conséquence, tous les bureaux de pays n'ont pas pu constituer ce type de partenariats.

Recommandations principales

Le FNUAP devrait réviser ses procédures, ses outils et ses formats de planification stratégique. Les bureaux de pays devraient développer des stratégies d'appui en santé maternelle sur le long terme et des théories du changement détaillées pour expliquer la façon dont les ressources seront utilisées pour mettre en œuvre ces stratégies. De même, la planification de l'appui technique des bureaux régionaux devrait être mieux alignée avec la planification stratégique et opérationnelle à long terme au niveau des pays, afin d'anticiper les besoins à venir des bureaux de pays en termes d'assistance.

Le FNUAP devrait s'efforcer de mieux définir les implications opérationnelles du ciblage des besoins des groupes les "plus vulnérables" en matière de santé maternelle. Les services du siège devraient analyser la manière dont les caractéristiques des systèmes de santé, les structures de soutien social et les conditions socio-économiques déterminent et influencent la vulnérabilité liée à la santé maternelle afin de fournir des orientations aux bureaux de pays. Les bureaux de pays devraient utiliser ces orientations ainsi que les études correspondantes spécifiques aux pays, afin d'élaborer des stratégies de soutien qui abordent les causes fondamentales de mauvaise santé maternelle et les obstacles systémiques à l'amélioration de la santé maternelle.

Le FNUAP devrait cibler ses efforts afin de générer des connaissances et des enseignements, en particulier, en ce qui concerne son soutien à la prestation de services de santé maternelle au niveau national et sous-national. Les bureaux de pays devraient faire en sorte que le FNUAP dans son ensemble puisse tirer profit des enseignements de ces interventions pour informer le plaidoyer et d'autres activités axés sur la connaissance, ce qui constitue une part essentielle de son mandat.

Le FNUAP devrait renforcer les systèmes de suivi axés sur les résultats au niveau des pays, afin de mesurer les résultats de son appui et ne pas se concentrer uniquement sur le suivi des activités et des moyens mis en œuvre. Les bureaux de pays devraient obtenir davantage de soutien en ce qui concerne le suivi et l'évaluation et, en même temps, une plus grande responsabilité quant à l'accompagnement de leurs partenaires d'exécution dans la mise en place de mécanismes adéquats de suivi.

Le FNUAP devrait intégrer plus fermement le concept de partenariat dans ses documents stratégiques, ses directives opérationnelles ainsi que les termes de référence relatifs aux postes de gestion, afin d'améliorer la durabilité des résultats et le positionnement stratégique du FNUAP.

Pour toute demande d'informations complémentaires, merci de prendre contact avec le **Service de l'évaluation, Division des services de contrôle interne, FNUAP**

Courriel: evb@unfpa.org

Téléphone: +1 212 297 2620

Le présent rapport d'évaluation peut être obtenu sur le site internet du FNUAP:
<http://www.unfpa.org/public/home/about/Evaluation/EBIER/TE/pid/10094>